

des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

27

Présents et représentés :

26

L'An **DEUX MIL VINGT CINQ**, le **MERCREDI VINGT-TROIS JUILLET** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le dix-sept juillet, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Madame Marielle JUILIEN, Maire,

Étaient présents : Mme Marielle JUILIEN, Maire
MME Anne-Gabrielle MATHIEU, Laurence GODENIR, Christine CLAUDE et MM. Nicolas BALMONT, Richard FROSSARD, Jean-Baptiste DELEBECQUE et Bernard CHATELAIN-CADET adjoints
MME Denise AVRILLIER, Sylvie CATTANEO, Isabelle DAGAND, Nadine JACQ, Delphine FALQUET, Margaret GOURDIN, MM Stéphane GAILLARD, David HERRERO, Yoann COURSEL, Philippe CHAPPET et Pierre DEMAISON.

Étaient excusés : Mme Jacqueline CORRE a donné procuration à Mme Denise AVRILLIER
Mme Fanny ZINGER a donné procuration à Mme Marielle JUILIEN
Mme Cécile CHAMPION a donné procuration à Mme Christine CLAUDE
Mme Antonia CHARLES a donné procuration à M Philippe CHAPPET
M. Davy COATEVAL a donné procuration à M. Yoann COURSEL
M. Mathieu ROCHETTE a donné procuration à Mme Christine CLAUDE
M. Aurélien CASTILLE a donné procuration à Delphine FALQUET
M. Hugo CHAVANNE absent.

Secrétaire de Séance Mme Christine CLAUDE

LE MAIRE EXPOSE

Pour chaque année scolaire, le Conseil Municipal réévalue les tarifs des services municipaux périscolaires afin de mettre en lien les charges supportées par la Commune pour la mise en place du service auprès des familles et la tarification des services de cantine et de garderie périscolaire.

N° 2025-047

**Tarifs des services
périscolaires
applicables au 1^{er}
septembre 2025**

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les propositions d'augmentation formulées par la commission petite enfance – enfance- jeunesse, réunie le 10 juillet 2025 consolidées par l'avis favorable de la commission des finances et de l'administration générale du 15 juillet 2025,

Considérant qu'il y a lieu annuellement de réviser les tarifs des services périscolaires pour prendre en compte l'augmentation des charges liées à l'organisation des services,

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE, à l'unanimité, **26 voix pour**,

D'APPROUVER les tarifs des services périscolaires applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 comme suit :

CANTINE

QF1 (0 à 620)*	0,97 €
QF2 (621 à 800)*	1,00 €
QF3 (801 à 950)	4,70 €
QF4 (951 à 1500)	5,11 €
QF5 (1501 à 2000)	5,57 €
QF6 (+ DE 2001)	5,98 €
SANS QF	5,98 €
REPAS ADULTE = Cout service	12,63 €
REPAS ADULTE EXTERIEUR	13,13 €

ACCUEIL SANS REPAS: application du tarif social divisé par 2.

*Les tarifs Q1 et Q2 dont minorés (<1€) pour entrer dans le dispositif cantine à 1€



Envoyé en préfecture le 25/07/2025

Reçu en préfecture le 25/07/2025

Publié le 25/07/2025

ID : 074-217401041-20250723-DEL2025_047-DE



GARDERIE PERISCOLAIRE

MATIN	APRES-MIDI	
	1ère demi-heure avec gouter	demi-heures suivantes
Tarif unique		
1,60 €	1,82 €	1,60 €

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,
Christine CLAUDE

Le Maire,
Marielle JULIEN

Le maire certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte transmis
au représentant de l'Etat le :
Publié le

